



**NATIONALE**

UV 1

- Épreuve de réglementation générale relative aux taxis et aux transports particuliers de personnes (coefficient 4 - Note éliminatoire < 8)
- Sécurité routière (coefficient 3 - Note éliminatoire < 8)

UV 2

- Français (coefficient 2 - Note éliminatoire < 0)
- Gestion (coefficient 3 - Note éliminatoire < 5)
- Option Anglais (prise en compte des points supérieurs à la moyenne)

**DEPARTEMENTALE**

UV 3  
90 minutes

- Épreuve réglementation locale (coefficient 1 - Note éliminatoire < 8)
- Épreuve écrite d'orientation et de tarification (coefficient 1 - Note éliminatoire < 8)

➡ -Obtenu dans un ordre indifférencié => valable 3 ans

➡ -UV3 et UV4 dans le département d'activité

Modèle et marque de carte routière fixés par Arrêté Préfectoral  
Usage de la calculatrice interdit

**DEPARTEMENTALE**

UV 4

- une épreuve de conduite et de comportement (coefficient 1 - ajournement si intervention de l'examineur sur les doubles commandes ou le volant)

**Conduite sur route: (14 points)**

- GPS interdit
- Présence d'un témoin possible sur demande du candidat

**Étude du comportement: (6 points)**

- Gestion des conflits